



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11 JUIL. 2017
ID : 056-215601626-20170628-DB20170636B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 28 Juin 2017

**PARTICIPATIONS FACULTATIVES AUX ECOLES PRIVEES HORS TERRITOIRE
POUR L' ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 – ECOLE DIWAN**

Etaient présents : Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Jean-Luc MADEC, Anne-Valerie RODRIGUES, Philippe DONIES, Martine YVON, Pierre-Yves CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Armelle GEGOUSSE, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL.

Absents excusés avant donné pouvoir : Katherine GIANNI à Hélène BOLEIS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN.

Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES

Présents : 29
Pouvoirs : 4

**PARTICIPATIONS FACULTATIVES AUX ECOLES PRIVEES HORS TERRITOIRE
POUR L' ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 – ECOLE DIWAN.**

Rapporteur : Hélène BOLEIS

La collectivité finance depuis de nombreuses années les écoles privées François Tanguy et Diwan, toutes deux situées à Lorient.

L'école Diwan propose un enseignement immersif en langue bretonne qui répond à la demande d'une partie des familles ploemeuroises, en l'absence, jusqu'à ce jour, de filière immersive publique sur le territoire communal.

En comparaison avec l'année scolaire 2016-2017, il est souhaité augmenter de 1% le versement de la participation à l'école Diwan pour l'année scolaire 2017-2018.

Vu le Code général des collectivités ;

Vu les avis des commissions « Éducation, culture, relations internationales » du mercredi 14 juin 2017 et de la commission « Finances et ressources humaines » du vendredi 16 juin 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** l'augmentation de 1% pour le versement de la participation à l'école Diwan pour l'année scolaire 2017-2018 :
- 568,63 € par élève ploemeurois de maternelle
 - 311,08 € par élève ploemeurois en élémentaire.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

**Ronan LOAS,
Maire**

